

LA HAYE FOUASSIÈRE

Mairie de La Haye-Fouassière
6 rue de la Gare
44690 LA HAYE-FOUASSIÈRE
Tél. 02 40 54 80 23

CONSEIL MUNICIPAL
DU 06/02/2025

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

L'an deux mil vingt-cinq, le 6 février, à 20 h, le Conseil municipal s'est réuni salle Sèvria, sous la présidence de Vincent MAGRÉ, Maire, à la suite de la convocation adressée par Monsieur le Maire le 30 janvier 2025.

Étaient présents :

Vincent MAGRÉ
Philippe FORMENTEL
Jean-Luc VIAUD
Vanessa PAGEOT
Jean-Marie MOREL
Aurélie ARQUIER
Jean-Yves ARTAUD
Séverine KUTER
Jocelyne LANDRON
Pierre NOBLET
Philippe ROUSSEAU
Patrick TESSIER
Patrice CHOIMET
Stéphanie VIOLIN
Amélie GOUTH
Audrey VIDAL-BLANCHARD
Vincent PÉRUSET
Serge LAFFONTAS
Jacques COUILLAUD
Agnès PARAGOT
Laurence CLÉMENCEAU
Sabine AUDRAIN
Bruno TOUPET
Isabelle CIVEL

Étaient excusés et représentés :

Michel LHOUTELLIER ayant donné pouvoir à Jacques COUILLAUD
Jean-Marie CAMIER ayant donné pouvoir à Aurélie ARQUIER
Elodie CAMIER ayant donné pouvoir à Patrick TESSIER

Secrétaire de séance : Jean-Marie MOREL

**DÉLIBÉRATION
DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 6 FÉVRIER 2025**

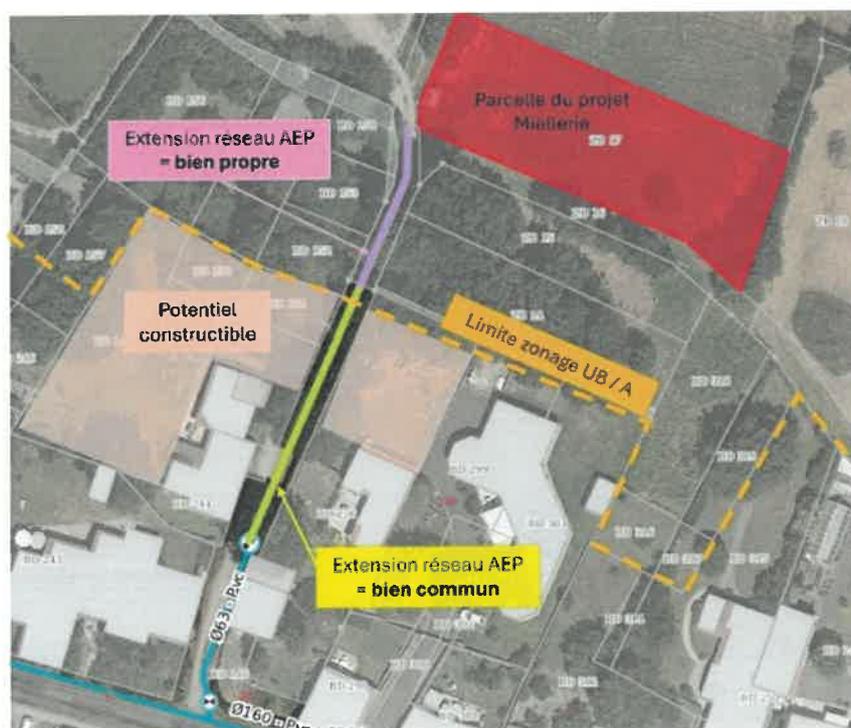
ENVIRONNEMENT

**Travaux d'extension du réseau d'eau potable en bien propre au profit de
M. BIHORÉ – Convention avec Clisson Sèvre Maine Agglo**

Jean-Marie MOREL expose :

Dans le cadre de la décision de la commune de La Haye-Fouassière de signer un permis de construire n° PC044 07024A1008-BIHORE, il s'avère nécessaire de réaliser une extension du réseau d'eau potable permettant la desserte du lieu-dit « La Caillaudière » à La Haye-Fouassière, parcelles ZB 17 et ZB 20 pour un projet d'installation d'une miellerie.

Ces travaux concernent en partie un équipement propre qui est destiné à répondre exclusivement aux besoins de l'opération projetée et est dimensionné à cet effet. Il profite au seul bénéficiaire, c'est donc le bénéficiaire de l'autorisation de construire ou d'aménager qui doit financer les équipements propres de l'opération.



La convention en annexe précise les conditions techniques et financières en vue de la réalisation de la partie de travaux d'extension du réseau d'eau potable concernés par ce dossier, réalisés par l'EPCI compétente : Clisson Sèvre et Maine Agglo (CSMA).

Le montant total des travaux d'extension du réseau d'eau potable afférents à la partie en équipement propre est fixé à : 2 500 € + 80 €/ml (tarif en vigueur 2024). L'extension prévue représente 29 ml, soit un montant total de 4 820 € HT.

La participation financière, objet de la présente convention, sera imputée en section d'investissement du budget de la commune : compte 2041512 : « subventions d'équipements versées au GFP de rattachement - Bâtiments et installations » (M57).

La commune versera ce montant total à Clisson Sèvre Maine Agglo, elle le refacturera au bénéficiaire de l'autorisation d'urbanisme.

VU l'article L.332-15 du Code de l'urbanisme relatif aux équipements propres ;

VU la délibération communautaire n°21.11.2023-05 relative à l'Approbation des tarifs des extensions et renforcements de réseau du service public eau potable – à compter du 1^{er} janvier 2024 ;

VU l'avis favorable de la commission Environnement et Cadre de vie du 22/01/2025 ;

VU l'avis favorable de la commission Urbanisme et Bâtiment du 23/01/2025 ;

Après avoir entendu cet exposé et délibéré, le Conseil municipal :

APPROUVE la convention technique et financière avec Clisson Sèvre Maine Agglo relative à réalisation de travaux d'extension du réseau d'eau potable pour équipement de bien propre au profit de M. BIHORE Lenny, bénéficiaire du PC04407024A1008.

DECIDE de refacturer le montant afférent à cette partie de travaux (4 820 €) au bénéficiaire des travaux.

AUTORISE M. le Maire ou son représentant, à signer le projet de convention annexé et toutes pièces utiles pour l'exécution de la présente délibération.

Vote :

Pour : 27

Contre : 0

Abstention : 0

La Haye-Fouassière, le 06/02/2025

Le Maire
Vincent MAGRÉ



Le secrétaire de séance
Jean-Marie MOREL

